



HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME • BUREAU DU HAUT COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME
PALAIS DES NATIONS • 1211 Genève 10, SUISSE
Site www.ohchr.org • Tél. +41 22 917 9000 • FAX: +41 22 917 9008 • E-MAIL: registry@ohchr.org

Reference: WHRGS/MG/Res45/29/Rev.1

Rapport analytique sur une stratégie globale pour la promotion, la protection et le respect du plein exercice des droits des femmes et des filles dans les situations de crise humanitaire, y compris les bonnes pratiques appliquées, les difficultés rencontrées et les enseignements tirés aux niveaux national, régional et international

Cette note verbale remplace la communication WHRGS/MG/Re.45/29 du 13 avril 2021.

Conformément à la résolution 45/29, adoptée par le Conseil des droits de l'homme le 1er octobre 2020, le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH) prépare un « Rapport analytique sur une stratégie globale pour la promotion, la protection et le respect du plein exercice des droits des femmes et des filles dans les situations de crise humanitaire, y compris les bonnes pratiques appliquées, les difficultés rencontrées et les enseignements tirés aux niveaux national, régional et international ». Le rapport sera soumis au Conseil des droits de l'homme à sa quarante-neuvième session.

Le HCDH souhaiterait inviter tous les États membres, les entités des Nations Unies, les organisations régionales, les institutions nationales des droits de l'homme, les organisations non gouvernementales, les acteurs humanitaires, les experts indépendants des organes conventionnels des droits de l'homme et des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme et les autres parties prenantes concernées à soumettre des informations pour le rapport, notamment:

1. Veuillez fournir des informations sur la jouissance des droits des femmes et des filles dans les situations de crise humanitaire, y compris les situations d'urgence humanitaire, les déplacements forcés, les conflits armés et les catastrophes naturelles, y compris celles à déclenchement soudain et les événements à déclenchement lent.
2. Veuillez fournir des informations sur les schémas et structures de discrimination et d'inégalités exacerbés ou créés par les contextes humanitaires, qui compromettent l'accès aux services de soins de santé et à l'information, au logement, à l'eau, à l'assainissement, à l'éducation et à l'emploi, et perturbent les systèmes de protection des femmes et des filles.
3. Veuillez donner des exemples de mesures concrètes prises par votre gouvernement ou votre organisation pour respecter, protéger et réaliser les droits des femmes et des filles dans les contextes humanitaires. Dans le cadre du cycle des programmes humanitaires, veuillez fournir des exemples de mesures prises pour assurer la protection des droits des femmes et des filles aux différentes étapes des dites programmations (conception, mise en œuvre, suivi et évaluation).
4. Quels sont les défis que votre gouvernement ou votre organisation doit relever pour promouvoir, protéger et respecter la pleine jouissance de leurs droits par les femmes et les filles dans les situations de crise humanitaire ? Veuillez préciser la nature de ces défis et les mesures prises pour les relever.
5. Veuillez fournir des informations sur la coopération internationale, l'assistance technique et humanitaire fournies par la communauté internationale, y compris les États membres, les agences des Nations Unies et les acteurs humanitaires concernés, pour traiter de la question



HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME • BUREAU DU HAUT COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME
PALAIS DES NATIONS • 1211 Genève 10, SUISSE
Site www.ohchr.org • Tél. +41 22 917 9000 • FAX: +41 22 917 9008 • E-MAIL: registry@ohchr.org

des droits des femmes et des filles dans les situations de crise humanitaire, particulièrement sur les bonnes pratiques appliquées, les difficultés rencontrées et les enseignements tirés.

6. Veuillez fournir des informations sur les obstacles auxquels se heurtent les femmes et les filles pour dénoncer les violations de leurs droits, demander justice et bénéficier d'une protection dans les contextes humanitaires, y compris les femmes et les filles qui sont confrontées à des formes croisées de discrimination. Veuillez également fournir des informations sur les mécanismes qui fonctionnent dans votre contexte pour garantir l'accès à la justice et aux recours en matière de violations des droits de l'homme et les abus que les femmes et les filles peuvent subir, garantissant ainsi la responsabilité. (Par exemple, les mécanismes judiciaires et non judiciaires, les initiatives de recherche de la vérité, les initiatives communautaires, les organes d'enquête et de surveillance et/ou de rapport indépendants, les mécanismes de plainte communautaires, le contrôle parlementaire, etc.)
7. Quelles sont les mesures prises par votre gouvernement ou votre organisation pour assurer la participation, l'autonomisation et le leadership des femmes et des filles, y compris des survivantes et des victimes, dans les efforts visant à prévenir, réduire le risque d'urgences humanitaires, les préparer, les résoudre et reconstruire. Veuillez préciser les leçons apprises, les bonnes pratiques ainsi que les défis rencontrés.

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme vous serait reconnaissant de lui faire parvenir vos soumissions par voie électronique (registry@ohchr.org, cc : mghafory@ohchr.org) avant le 12 juillet 2021.

Dans la mesure du possible, nous apprécierons de recevoir des soumissions:

- Limitées à 5-7 pages;
- Envoyées par courrier électronique au format Microsoft Word;
- Rédigées en anglais, français ou espagnol, et accompagnées d'un résumé en anglais.

Veillez indiquer expressément quand les informations fournies ne peuvent pas être rendues publiques sur le site web du HCDH. Toute demande de renseignements peut être adressée à Masiha Ghafory à l'adresse mghafory@ohchr.org ou à Ruben Brouwer à l'adresse rbrouwer@ohchr.org.

25 mai 2021